



Projet Éducatif Ville de MONÉTEAU



Un projet d'éducation populaire
fondée sur les valeurs
humanistes et laïques au service
des habitants du territoire de
Monéteau.

07/04/2022

0 à 17 ans

Le PROJET EDUCATIF de Monéteau



Ville de **MONÉTEAU**



Table des matières

PREAMBULE	1
STRUCTURE ET CONTEXTE	2
UN PROJET FONDE SUR DES VALEURS	3
LES PRINCIPES DE L'ÉQUIPE.....	3
LES VALEURS FONDAMENTALES	3
<i>EDUCATION POPULAIRE</i>	3
<i>HUMANISME</i>	4
<i>LAÏCITE</i>	4
<i>DEMOCRATIE</i>	4
<i>SOLIDARITE</i>	5
<i>LA COEDUCATION</i>	5
.....	5
UNE DEMARCHE DE QUALITE EDUCATIVE	5
LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES	7
LES RYTHMES DE L'ENFANT	7
LA PARTICIPATION	7
LA VALORISATION DES ENFANTS, DE LEURS PROGRES ET REALISATIONS	8
ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE	8
L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	8
L'ORGANISATION GENERALE	8
L'EVALUATION	10
AU NIVEAU QUANTITATIF.....	10
AU NIVEAU QUALITATIF	10
LA RENOVATION	10

Préambule



Le projet éducatif traduit les orientations du projet politique en axes éducatifs déclinés eux-mêmes en objectifs et actions pédagogiques.

- L'apprentissage de la citoyenneté,
- L'environnement et le développement durable
- La coéducation
- La place des parents.

Le projet vise

- A définir les perspectives de développement à moyen et longs termes
- A définir l'identité des centres de loisirs éducatifs de la Ville
- A établir des références philosophiques et éducatives partagées
- A soutenir la réflexion pédagogique de l'équipe

Il est composé

- De la définition et de l'affirmation de valeurs directement inspirées de la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant » et des principes de l'éducation populaire et d'une éducation laïque.
- De la précision de ses principes d'actions généraux
- De la définition des axes majeurs

Il sert de cadre de référence à l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative, mais aussi aux usagers, les parents et les enfants, qui le font évoluer pour l'adapter à leurs aspirations et aux réalités sociales du territoire.

Structure et contexte



Il semblait important d'articuler ce nouveau projet éducatif avec les valeurs de l'équipe et de la structure et de travailler avec elle au partage de celles-ci, dans le souci de pouvoir affirmer et partager des choix avec des usagers consommateurs.

Le présent projet est donc l'aboutissement provisoire d'un processus d'évolution de l'accueil des enfants, des jeunes et de leurs parents et de nos attendus éducatifs.

Une nouvelle équipe municipale élue en 2020 avec un nouveau plan de mandat permet de redéfinir les priorités éducatives sur nos accueils collectifs de mineurs.

L'assise du présent projet est transversale et s'applique à l'ensemble des espaces éducatifs. Par espaces éducatifs, on entend tous les lieux où sont pratiquées des activités encadrées par les personnels, mais aussi tous les moments de rencontre avec les familles, les usagers et les temps culturels où la municipalité est impliquée.

Un projet fondé sur des valeurs

Les principes de l'équipe

Définis dans le projet de mandat et réaffirmés au niveau éducatif, ils fondent les principes des relations internes.

Solidarité et cohérence : de l'équipe face aux parents et aux enfants, c'est éviter les contradictions apparentes, ne pas montrer ses désaccords face au public, s'entraider en cas de surcharge de travail ou de sureffectif.

Engagement : c'est la capacité à être là au moment où les besoins sont exprimés à assumer les responsabilités qui sont les siennes, la présence aux réunions de concertation et le respect des horaires.

Concertation et communication : c'est décider ensemble, se consulter, communiquer de façon horizontale, savoir se parler. C'est parler et informer les enfants et les parents. Mais c'est aussi se parler avec franchise (argumenter, objectiver et dire).

Ethique et professionnalisme : l'équipe ne juge pas les usagers (Mode de vie, habillement, croyance) et ne fait pas référence à ses croyances, un handicap ou son affect et son vécu.

LES VALEURS FONDAMENTALES

Les Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Monéteau sont fondés sur les principes de l'éducation populaire, hérités de la révolution française et de la philosophie des lumières et des mouvements laïcs de la fin du siècle dernier. Ses valeurs sont donc une synthèse de ces tendances adaptées au territoire.

EDUCATION POPULAIRE

Né à la fin du siècle dernier pour pallier le manque de propositions éducatives laïques dans le temps libre et en opposition aux patronages religieux, l'éducation populaire regroupe des mouvements et organisations :

la Ligue de l'Enseignement, les Eclaireurs de France, les Céméa, les Auberges de Jeunesse, Léo Lagrange, les MJC, les Francas, les universités populaires....qui partagent la conviction de Condorcet que « l'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi ».

C'est pour la municipalité la conviction que l'action quotidienne auprès des usagers a une vocation d'émancipation citoyenne : permettre à tous d'être des citoyens éclairés, acteurs de la vie de la cité. Populaire, elle donne à tous la possibilité d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être et à tous de les transmettre. C'est une éducation par le peuple et pour le peuple.

Ce sont aussi des formes d'actions spécifiques favorisant l'ouverture d'esprit, la curiosité, les découvertes, les apprentissages techniques, la pratique culturelle, les échanges et les rencontres.

HUMANISME

Au centre de toutes les préoccupations de la Ville de Monéteau : la personne humaine, son épanouissement, la mise en valeur de sa dignité et sa liberté. Car nous considérons que le développement de la personne humaine dans ses dimensions individuelles et sociales est toujours possible et souhaitable.

Il s'agit donc pour nous :

- ✓ De respecter la personne quelle qu'elle soit et de favoriser les attitudes de respect
- ✓ De respecter l'autre,
- ✓ D'assurer la sécurité morale et physique de l'autre,
- ✓ De participer à la formation de l'esprit humain et notamment d'enrichir ses visions et son sens critique, par la culture
- ✓ Prévenir des comportements à risques (incivilités, violences...)

LAÏCITE

La Collectivité n'est affiliée à aucune obédience politique ni religieuse, pour autant elle accepte les choix individuels et considère les différences de culture et de croyance comme une richesse à partager. Pour tous ses acteurs, elle induit :

- ✓ Un esprit de respect de la personne, des lois, le refus du racisme, des discriminations quelles qu'elles soient.
- ✓ Une neutralité philosophique et religieuse
- ✓ Une non-remise en cause de la liberté et des choix individuels.

DEMOCRATIE

Chacun a le droit de parole, d'être entendu et sa parole prise en compte dans un projet collectif. Chaque usager peut être accueilli au sein de l'organisation de nos Accueils Collectifs de Mineurs en donnant son avis, ses suggestions et en favorisant la participation collective.

C'est donc pour tous :

- ✓ Le pouvoir de participer aux choix collectifs
- ✓ Des espaces d'implications sociales et citoyennes
- ✓ Des modes de participations diversifiés, adaptés et progressifs

C'est aussi favoriser l'expression de tous et l'écoute de chacun

- ✓ L'association du plus grand nombre aux décisions
- ✓ La prise en compte de toutes les opinions
- ✓ La rétrocession d'éléments de décisions et des choix opérés
- ✓ La qualité d'accueil des usagers des Accueils Collectifs de Mineurs

Cet axe est transversal à l'ensemble des systèmes de l'organisation : dans les instances statutaires, dans l'animation de l'équipe de professionnels, au niveau de la relation avec les enfants et les parents (Consultation, impulsion et accompagnement de projets)

SOLIDARITE

La solidarité est un lien d'engagement et de dépendance réciproque entre les personnes. Engagement moral d'entraide, c'est une responsabilité collective et mutuelle qui permet « le vivre ensemble ». Affirmer la solidarité c'est :

- ✓ Favoriser l'entraide et les échanges notamment de savoir-faire
- ✓ Promouvoir le partage
- ✓ Favoriser la coopération et la mutualisation des compétences
- ✓ Favoriser la participation à la vie collective

LA COEDUCATION

La coéducation est donc le principe d'une convergence de ces influences dans l'intérêt de l'enfant qui passe notamment par la coopération entre les sphères familiales, scolaires et de loisirs et par la complémentarité des apports dans le respect des identités propres de chacune.

C'est dans cette optique que **la relation avec l'école** et **la place des Parents** sont déterminantes dans les actions mises en place.

Une démarche de qualité éducative



Au-delà de l'accueil des enfants dans les temps libérés par la vie scolaire et familiale et au-delà de la proposition d'activité et d'occupation, **le centre de loisirs est un espace éducatif.**

Par son implication dans la vie sociale locale, par le lien qu'il tisse avec les parents et les échanges centrés sur l'enfant, le centre de loisirs est le troisième acteur éducatif après l'école et la famille. Par la diversité des supports et des pédagogies mises en place, il contribue au développement de l'enfant en développant ou en renforçant des savoir-faire, des savoirs et des savoir-être. Espace d'action et d'apprentissage de la vie démocratique, Il relie l'enfant et les parents au reste du monde et à leur environnement immédiat par une approche socioculturelle.

Notre démarche qualité passe donc par :

Le sens donné aux activités

L'activité du centre de loisirs éducatifs a donc du **sens**. Elle n'est pas faite pour elle-même à des fins de stricte occupation. Elle est organisée autour d'objectifs pédagogiques préalablement définis. Et chaque animateur pense son activité comme permettant d'enrichir les compétences psychomotrices, sociales, culturelles et cognitives des enfants.

La sécurité

Plus qu'un cadre légal : « assurer la sécurité affective et morale », l'équipe veille à la sécurité :

- Matérielle :
 - En utilisant des outils adaptés et en parfait état
 - En entretenant régulièrement le matériel
 - En contrôlant les espaces et en assurant leur rangement
 - En s'assurant des habilitations de sécurité des installations extérieures
 - En contrôlant la qualification des intervenants extérieurs
 - En veillant à la chaîne du froid et aux dates limites de consommation
 - En se formant aux principes du secourisme

- Affective :
 - En rassurant, en écoutant, en respectant, en traitant avec équité tous les enfants
 - En bannissant la punition : vexatoire, inadaptée et dénuée de sens
 - En dressant des sanctions réparatrices au regard de règles partagées et uniquement
 - En permettant la rencontre des fratries

La participation du plus grand nombre

L'équipe veille à la participation de tous à toutes les étapes : de la conception à la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation de l'action, afin qu'elle réponde aux besoins et accompagne parents et enfants vers « l'agir » et la prise de décisions.

Cette participation est graduée :

- Je suis informé
- Je suis consulté
- Je participe simplement (je consomme une proposition de service)
- Je fais des choix parmi des propositions
- Je fais des propositions
- Je décide de l'activité mise en place
- Je conçois l'activité



- Je mets en œuvre l'activité
- J'émet un avis sur l'activité, je l'évalue
- Je définis les grandes orientations

Les principes pédagogiques

L'autonomie

C'est parce que nous considérons les enfants et les parents sujets et acteurs de leurs vies que nous les savons capables d'autodétermination. Mais cette autonomie doit s'exprimer dans un environnement collectif, elle est modulée par les règles sociales.

Les animateurs veillent donc à :

- Permettre à l'enfant d'identifier ses ressources, ses droits, ses besoins, ses limites
- Coopérer dans la résolution de défis ou de problèmes
- Animer des organisations collectives démographiques (pédagogie de groupe, de projet)
- Gérer et dépasser le conflit
- Jouer avec les règles : s'en servir, en élaborer
- Mettre en œuvre des ordres négociés
- Aider l'enfant à faire tout seul, à ne pas faire à sa place, mais faire faire

Les rythmes de l'enfant

Offrir pour les parents et les enfants un cadre horaire structurant

- Les animateurs animent les transitions des espaces temps successifs (Accueil, temps calme, activités, sortie.) avec régularité et rigueur
- Les animateurs sensibilisent les parents au respect du cadre horaire et font signer le règlement intérieur

La participation

Le partage des règles de vie

- Les animateurs élaborent conjointement avec les enfants les règles de vie pour chaque période en début de période.

Bilan et conseil d'enfants

- Un conseil d'enfant journalier est organisé. Un bilan de la journée est réalisé chaque soir ; le lendemain, les animateurs font des retours et répondent aux propositions
- Mise en place d'une ½ journée « choix des enfants » : les enfants peuvent proposer ce qu'ils aimeraient faire lors du conseil d'enfants, afin que l'équipe d'animation puisse le mettre en place.

Proposition de différents choix d'activités

- Chaque animateur prépare et présente une activité par demi-journée, les enfants choisissent l'une d'entre elles ou négocie une autre activité en lien avec le thème pédagogique

Associer les parents : le centre est ouvert aux parents qui souhaitent s'impliquer dans les loisirs de leurs enfants.

- Chaque fois qu'il est possible, les animateurs informent les parents d'une activité qui pourrait leur être ouverte au titre d'accompagnateurs, d'encadrants, de spectateurs, d'acteurs.
- Les animateurs accueillent les parents, en les informant du déroulement de la journée (Planning, Journal) et en relatant le contenu de la journée, en prenant appui sur l'enfant, son comportement, ses succès, ses difficultés

La valorisation des enfants, de leurs progrès et réalisations

- Chaque fois que la situation se présente, les animateurs signalent à l'enfant ses réussites et ses comportements, attitudes et aptitudes positives (Coopération, solidarité, calme, concentration, dextérité...)
- La sanction, qui est la conséquence négative d'un comportement, marque la transgression des normes acceptées et partagées. Elle est réparatrice et positive et ne doit pas stigmatiser ni vexer l'individu. Elle remplace la punition qui est bannie du centre de loisirs. Les animateurs s'interdisent les contraintes vexatoires : copiage de texte, mise à l'écart.

Environnement & développement durable

En lien avec le plan de mandat, les animations proposées au sein des accueils collectifs de mineurs devront en permanence avoir pour préoccupation le respect de l'environnement en favorisant le développement durable (recyclage des matières, activités de sensibilisation...)

L'accessibilité des personnes handicapées

Toute personne handicapée est reçue quel que soit son handicap (auditif, visuel, moteur, mental) ; les enfants, dont les troubles du comportement créent des dysfonctionnements, sont également concernés par ce protocole.

- Une rencontre est organisée avec les parents pour évaluer la demande des parents et des enfants, évaluer les besoins et capacités de l'enfant
- Une réponse est apportée aux parents, elle peut être négative en cas d'impossibilité majeure
- Les modalités d'accueils peuvent être graduées : période....
- Encouragement de l'accompagnement spécifique au sein des accueils (liens avec la MDPH ou le CD).

L'organisation générale



Les activités éducatives de la Ville de Monéteau sont organisées en grands secteurs autonomes de la manière suivante :

Secteur Petite Enfance : Responsable du Service de la Ville : **Geoffrey BOULNOIS**
Responsable Crèche, **Eve ROUSSEAU**
Gestionnaire : La Mutualité Française
Animatrice du RAMPE (Relais Assistantes Maternelles Parents/Enfants), **Sandrine PAWLAK**
Ateliers d'éveil, ateliers de motricité et motricité fine, temps d'échanges

Secteur Enfance : Responsable du Service Enfance Jeunesse-Petite Enfance, **Geoffrey BOULNOIS**
Administration générale du secteur
Accueils périscolaires matins -soirs
Centres de loisirs des Mercredis
Centre de loisirs des petites et grandes vacances
CLAS
Initiation Piscine
Directrice de l'accueil de loisirs extrascolaire : **Odile REVERET**
Direction de l'accueil des vacances : inscriptions, communication, facturation,
Animation de l'équipe

Secteur Ados/Jeunes : Responsable du Service Enfance Jeunesse-Petite Enfance, **Geoffrey BOULNOIS**
Animateur Jeunes, **Pierrick MERIGLIER**
Centres de loisirs des petites et grandes vacances
Accueil des jeunes le mercredi
Espaces d'engagement et projets

Chaque secteur dispose d'un projet spécifique, rédigé par les référents avec les équipes de secteur et validé par le directeur du centre social pour sa conformité avec le présent projet.

L'évaluation



L'évaluation sert à adapter et à vérifier l'atteinte des objectifs fixés, elle définit des critères et des indicateurs de réussite.

Au niveau quantitatif

Le nombre d'heures enfants
L'évolution n / n-1
Le nombre d'enfants différents
Le nombre de projets partenariaux
Le nombre d'heures de formation
Le nombre de parents impliqués
L'augmentation de la fréquentation et de sa diversité

Au niveau qualitatif

Sur la provenance des usagers : critères géographiques
Sur la place effective des parents : participants, encadrants, administrateurs, commissions
Sur la qualité des actions : innovation, diversification, résultats
L'existence de projets pédagogiques : rédigés, adaptés, partagés, renouvelés
La dynamique d'équipe
L'image perçue : opinion des parents, des habitants
L'efficience : adéquation des moyens (financiers et humains) aux résultats



La rénovation

Le présent projet a une durée de 4 ans, mais il reste dynamique, il est actualisé tous les ans.

- Dans ses dimensions de développement, il peut notamment se voir adjoindre de nouveaux axes en fonction du contexte socio-économique ou politique.
- Dans sa dimension organisationnelle, l'organigramme fonctionnel est susceptible d'évoluer concomitamment à la qualification des personnels ou en fonction des choix stratégiques opérés par l'association.

